

SEANCE DU 1^{er} OCTOBRE 2008

DÉCISION N° 2008 / 20 / LNMP / 3

PROJET FERROVIAIRE DE LIGNE NOUVELLE MONTPELLIER - PERPIGNAN

La Commission nationale du débat public,

- vu le Code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants,
 - vu le Code de l'environnement en son article R 121-7,
 - vu la lettre de saisine du Président de Réseau Ferré de France en date du 4 août 2008, reçue le 4 août 2008, et le dossier joint concernant le projet ferroviaire de « ligne nouvelle Montpellier-Perpignan »,
 - vu la décision n° 2008/13/LNMP/1 décidant l'organisation d'un débat public,
 - vu la décision n° 2008/14/LNMP/2 nommant M. Claude BERNET, Président de la Commission particulière,
-
- sur proposition de M. Claude BERNET,
 - après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique:

Sont nommés membres de la Commission particulière du débat public sur le projet ferroviaire de ligne nouvelle Montpellier-Perpignan :

- M. Didier COROT,
- M. Sylvain LOPEZ,
- M. Jean-Pierre RICHER,
- Mme Chantal SAYARET,
- Mme Cécile VALVERDE.

Le Président


Philippe DESLANDES